

Résolution 1043

pour défendre la pluralité de la presse romande et assurer la pérennité d'un journalisme indépendant et de qualité à Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la décision abrupte du groupe Tamedia de procéder à la suppression de 290 emplois dont 90 postes de journalistes à plein temps et les fermetures de ses imprimeries de Bussigny et de Zurich ;
- que la restructuration annoncée conduira à la concentration de l'activité de Tamedia autour de quatre journaux de référence, dont un seul romand ;
- que cette centralisation dans le traitement de l'information met en péril, à terme, l'existence d'un titre comme la *Tribune de Genève* qui joue un rôle crucial dans le paysage médiatique du canton ;
- qu'une information vérifiée, impartiale et sourcée est un bien essentiel au bon fonctionnement d'une société démocratique, libérale et pluraliste ;
- que le devoir incombant à chacune et chacun de veiller à l'existence d'une presse locale, libre, plurielle et indépendante passe par un engagement collectif,

invite le Conseil d'Etat

- à intervenir auprès de Tamedia afin de favoriser la prise de mesures d'accompagnement correctes et suffisantes pour les personnes concernées par les licenciements ;
- à s'assurer que la rédaction de la *Tribune de Genève* soit la moins impactée possible par cette restructuration ;
- à étudier la création d'une fondation de droit privé ou d'une association pour permettre, à terme, la cession du titre et le maintien de l'activité de la *Tribune de Genève*.